

**La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal**

**PREAVIS N° 6/2015**

---

**Objet: Réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Introduction**

La conduite d'eau potable de la rue des Collèges au Brassus est en mauvais état et la Municipalité souhaite la changer pour améliorer la qualité de son réseau et compléter sa défense incendie.

Le bureau d'études techniques Thorens & Associés SA a été mandaté pour étudier ce projet de remplacement.

**Situation actuelle**

La conduite actuelle alimentant la rue des Collèges est en fonte de diamètre 80mm. Son état est mauvais et plusieurs fuites ont été constatées et réparées ces derniers mois.

La défense incendie est insuffisante pour un quartier ayant encore des possibilités de se développer à l'avenir. La borne hydrante la plus proche se situe au croisement de la rue des Collèges avec la rue des Forges.

Le Plan Directeur de Distribution des Eaux ne prévoit pas d'aménagements particuliers pour ce secteur mais la Municipalité souhaite pouvoir améliorer la défense incendie de cette zone proche de l'école et de la salle de gymnastique

**Travaux**

Il est prévu de remplacer la conduite actuelle d'eau potable en fonte Ø 80 mm par une nouvelle en PE 100 Ø 160/141.0. Le projet prévoit également la mise en place de deux bornes hydrantes.



## Coûts

Les coûts de réalisation prévus sont répartis de la façon suivante :

| Position                                   | Montant <b>TTC</b>           |
|--------------------------------------------|------------------------------|
| A.- GENIE CIVIL                            | Fr. 125'000.00               |
| B.- APPAREILLAGE                           | Fr. 33'500.00                |
| C.- PRESTATIONS INGENIEUR                  | Fr. 14'730.00                |
| D.- FOURNITURES, TAXES, DIVERS ET IMPREVUS | Fr. 26'770.00                |
| E.- SURCOUT LIE A LA REFECTION DE LA ROUTE | Fr. 40'000.00                |
| <b>TOTAL</b>                               | <b><u>Fr. 240'000.00</u></b> |

Ils ont été établis selon le devis détaillé et les prix unitaires utilisés correspondent aux réalités du marché en 2014.

Les montants ci-dessus comprennent une réfection de la chaussée sur la seule largeur des fouilles. Si une réfection du revêtement sur la totalité de la largeur de la route s'avérerait nécessaire, il faudrait compter sur un surcoût évalué à environ Fr. 40'000.-

Le montant total du préavis se monte donc, avec cette réserve pour une réfection complète du revêtement à Fr. 240'000.-

## Financement

Le chantier prévu n'a pas été pris en considération dans le plan des investissements 2015. La bonne santé financière de la commune permet cependant de réaliser ces travaux d'entretien de notre réseau d'eau sans péjorer d'autres projets.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et sera amorti en 15 ans au maximum par le budget annuel. En fonction des résultats financiers des prochains exercices ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourra être nécessaire.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 6/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser la réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 240'000.-, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Ets Cantonal d'Assurance contre l'incendie.
3. Autorise la Municipalité à emprunter Fr. 240'000.--, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.-.

4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.26 et de l'amortir en 15 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, compte no 810.3311.26.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic                      Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD      Marc-André BURDET

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - M. Nicolas Richard, bureau Thorens & Associés